

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 29 JUIN 2023

N° VILLE\_2023DL070

**Date de convocation** : 23 juin 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET** : CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DU PLATEAU DES GRANDES TERRES - 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf juin à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Eddie BREVALLE (donne pouvoir à Alain LEGRAS), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Nathalie PUVILLAND), Christine NONY (donne pouvoir à Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL), Sylvie DOMER (donne pouvoir à Marie THIOLAS), François DARTIGUES (donne pouvoir à Eric MAILLET), Mylène ROUCHOUSE - POUGET (donne pouvoir à Henry DUARTE), Alexandre DIOT (donne pouvoir à Guillaume BOUCHARLAT), Benoit ERACLAS (donne pouvoir à Ghislaine ARCARO), Sandra GAUSSUIN-PISKULA (donne pouvoir à Lilian MORINON)

Absents : Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Nathalie PUVILLAND, Guillaume BOUCHARLAT

Rapporteur : Véronique GIROMAGNY

**Vu** la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 confiant à la Métropole de Lyon la compétence en matière d'aménagement du territoire, d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager

La commune de Corbas, la commune de Feyzin, la commune de Vénissieux et la Métropole de Lyon mettent conjointement en œuvre une politique de gestion et de valorisation d'un espace naturel et agricole remarquable : le site du plateau des grandes terres. Depuis 2015, cette action est régie par une convention de gestion.

Ce site est inscrit dans le réseau Projets Nature (dispositif approuvé par délibération du conseil de la Communauté Urbaine de Lyon du 13 novembre 2006) et celui des Espaces Naturels Sensibles (ENS) issu du transfert, le 1<sup>er</sup> janvier 2015, de la politique départementale de la Métropole de Lyon.

Les deux objectifs conduits par ces deux politiques sont similaires : il s'agit de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et habitats naturels et leur ouverture au public.

Les projets de l'année 2023 s'inscrivent dans la consolidation du cadre d'intervention pour la préservation, la gestion et la valorisation des espaces naturels. La nouvelle compétence d'aménagement du territoire, d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager impacte directement les relations établies entre les communes porteuses de projets nature – ENS et la Métropole de Lyon.

Dans la continuité de la demande existante, la Métropole de Lyon soutient les actions portées par les communes engagées dans un projet nature ENS.

Ainsi, en 2023, le programme d'actions proposé par les partenaires et spécifié au sein de la convention de gestion jointe comprend :

#### En investissement

- Plantation de haies et créations de mares
- Mise en place de nichoirs et de perchoirs
- Inventaires et suivis naturalistes
- Aménagement d'une zone de détente
- Conception de nouveaux supports de communication

#### En fonctionnement

- Entretien du végétal, du mobilier, de la signalétique
- Gestion de la propreté
- Programme d'éducation à l'environnement
- Coordination du projet

La commune de Feyzin est désignée « pilote du projet » et réalisera la programmation 2023. En tant que commune pilote, la ville de Feyzin se verra rembourser les frais engagés par la Métropole de Lyon estimé à 60 000 euros TTC de frais d'investissement et 77 600 euros TTC de frais de fonctionnement.

Ces frais seront remboursés selon les conditions prévues dans la convention de délégation de gestion.

Les communes participantes de Corbas et de Vénissieux apportent leur aide à la commune pilote dans la mise en œuvre du projet et l'accompagnement dans son pilotage.

Considérant l'intérêt de préserver cet espace et de l'ouvrir au plus grand nombre,

### **Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 19 juin 2023**

#### **En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

- **APPROUVE** la convention de gestion, ci- jointe, le programme d'actions 2023 et son plan de financement ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer cette convention.

#### **Adopté à l'unanimité**

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le



ID : 069-216902734-20230629-VILLE\_2023DL070-DE

Les jour, mois, et an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,